



COMMISSION FOOTBALL FÉMININ RESTREINTE EN VISIO

COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ.

Procès-verbal de la réunion du mercredi 20 avril 2022.

Présents : Mme Nathalie RENOUX, Mrs Bernard BALAGEAS, Éric CORNIER, Laurent DAUTRICHE

Ordre du jour :

Tirage au sort du **Tour préliminaire de la COUPE FÉMININE CHARENTE MARITIME U14-U17.**

- La commission du Football Féminin à procéder au tirage au sort du tour préliminaire de la COUPE FÉMININE CHARENTE MARITIME U14-U17 le mercredi 20 avril 2022.

Les 5 équipes en compétitions sont :

- 1) **A.S DE LA BAIE 1**
- 2) **F.C.B.E / SAINTES 1**
- 3) **JONZAC / PONS 1,**
- 4) **TONNACQUOISE / LUSSANT 1**
- 5) **JS ANGOULINS / PÉRIGNY 1**

Le tirage au sort a donné la rencontre suivante :

- A.S DE LA BAIE 1 - JONZAC / PONS 1.

Éric CORNIER
Président de la Commission du
FOOTBALL FÉMININ

Nathalie RENOUX
Secrétaire de séance.



COMMISSION FOOTBALL FÉMININ RESTREINTE EN VISIO

AVENANT AU RÈGLEMENT COUPE ET CHALLENGE U11F-U13F CHARENTE-MARITIME SAISON 2021/2022

Annule et remplace :

Article 2 paragraphe 3 & 4 : (système de l'épreuve) : compte tenu qu'il n'y a que 4 équipes engagées dans l'épreuve, celles-ci se rencontreront directement en demi-finale sur le terrain des premières nommées.

Les vainqueurs joueront la finale de la coupe et les équipes perdantes joueront la finale du challenge.

AVENANT AU RÈGLEMENT COUPE ET CHALLENGE U14F-U17F CHARENTE-MARITIME SAISON 2021/2022

Annule et remplace :

Article 2 paragraphe 3 & 4 : (système de l'épreuve) : seules 5 équipes sont engagées dans cette compétition nécessitant l'organisation d'un tour préliminaire.

Un tirage au sort désignera les 2 équipes participantes à ce tour préliminaire qui se déroulera sur le terrain de la première nommée.

L'équipe perdante sera éliminée de la compétition et la gagnante rencontrera les 3 équipes restantes en demi-finale.

Les vainqueurs joueront la finale de la coupe et les équipes perdantes joueront la finale du challenge.